

# Conseil municipal du 02/02/2024

Le 2 février 2024, le conseil municipal de SAVY légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la présidence de M Yannick HUMAIN, Maire.

Sont présents : ALONSO Julie, ANCELLIN Vincent, AUGUSTE Loïc, BONNEAU Céline, COULANGE Enguerran, HICTER Jacques, HUMAIN Yannick, TIRMARCHE Aurélie, HUTTIN Pierre, DUVAL Albert, HERMANT Philippe, SALIGOT Thérèse, RICHARD Jean-Jacques, HECQ Nicolas.

Secrétaire : TIRMARCHE Aurélie.

Le Maire ouvre la séance à 20H30.

LE CONSEIL DECIDE :

- D'accepter de modifier l'ordre du jour.
- D'approuver les procès-verbaux du 10/11/2023 et du 15/12/2023
- De délibérer sur les fêtes et cérémonies
- D'approuver la mise en place de la prime inflation pour les agents
- D'accepter la modification du bail des logements communaux afin d'y intégrer le forfait entretien de la chaudière
- D'approuver la facturation de l'entretien de la chaudière à la locataire du logement 5 rue de Picardie.
- D'ajuster le tarif des branchements d'eau
- De maintenir le tarif d'ouverture du compteur d'eau
- D'approuver la mise à jour du point d'indice des indemnités du maire et des adjoints
- D'approuver le changement de prestataire pour la sauvegarde informatique
- D'accepter le don pour la vente du lait de la banque alimentaire
- D'approuver le devis d'enfouissement des réseaux « Cité de l'amitié »
- D'approuver la création d'un poste d'agent technique et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation
- D'approuver le devis pour l'installation de la vidéo protection en sortie du village et de demander les différentes subventions
- D'accepter le remboursement du Cigac
- D'accepter le remboursement de « Up déjeuner »

LE MAIRE INFORME :

- De la fermeture d'une classe 43 enfants à la rentrée 2023, 41 au 1er janvier 2024
- 7 départs de CM2 en juin pour 4 arrivées à la rentrée 2024 soit 38 enfants pour a rentrée 2024  
13 enfants sont scolarisés hors de la commune
- La pose des panneaux photovoltaïque est commencé sur l'atelier, pour la salle polyvalente on attend l'autorisation de travaux
  - Mercredi prochain renouvellement de la conduite de refoulement de la station de pompage
  - Le 28 février complément d'isolation des plafonds de l'école
  - Le 17 janvier, en urgence, changement de la chaudière du logement du n° 1 rue de Picardie pour un montant 3333.25€ HT soit 3990.00€ TTC
  - Que la contribution communale pour le SDIS de l'Aisne passe de 16591.00€ en 2022, 17807.66€ en 2023 à 18655.62€ pour 2024
  - Que l'attribution du marché « fourniture énergie »
- Lot n° 1 : compteurs dont la puissance est égale ou inférieure à 36 kVa (ex tarif bleu) est attribué pour l'année 2024 au fournisseur TOTAL ENERGIE  
Lot n° 2 : compteurs dont la puissance est supérieure à 36 kVa (ex tarif jaune et vert) : station de pompage est attribué pour l'année 2024 au fournisseur TERRALIS.  
Lot n°3 : gaz est attribué pour l'année 2024 au fournisseur EDF.

Une élue :

- Remercie au nom de l'école la municipalité et précise que les enfants partent pour 100€ en classe de neige grâce aux actions de l'APE, de la participation du département et de la mairie.

Le Maire lève la séance à 21h30.